

COMMUNAUTE DE COMMUNES ÉCUEILLÉ – VALENÇAY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 14 avril 2014 à 18 h 30 à l'Espace Gâtines de Valençay

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

La séance s'est ouverte sous la présidence du Président sortant, M. Claude DOUCET.

M. Denis LOGIE, benjamin des conseillers, a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 7 avril 2014

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN (Ecueillé)
- M. William GUIMPIER, Mme Catherine BARANGER (Faverolles)
- M. Alain MOREAU (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON, Mme Marinette HUET (Géhée)
- Mme Sophie GUERIN, M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET, M. Pascal CHAUVEAU (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD, Mme Bernadette COUTANT (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Gérard SAUGET, M. Denis LOGIE (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (Préaux)
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, Mme Josette DEBRAIS, M. Alain RAVOY, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Gilles BRANCHOUX, M. Jean-Jacques REIGNIER (Valençay)
- M. Christian JACQUIN, Mme Annick BROSSIER (La Vernelle)
- M. Joël RETY, M. Michel MAYE (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU, M. Jean-Florent PINAULT (Villegouin)
- M. Patrick MALET, Mme Liliane REMONDIERE (Villentreois)

Avaient donné pouvoir :

- M. Georges BIDEAUX (Fontguenand) à M. Alain MOREAU
- M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle) à M. Bruno TAILLANDIER
- M. Alex CHIPAULT (Préaux) à M. Guy LEVEQUE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INSTITUTION

1. Prise de fonction des conseillers communautaires
2. Election du Président
3. Composition du bureau
4. Election des membres du bureau
5. Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents
6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
7. Retrait de la délibération du 19 février 2014 portant sur la désignation du représentant du Président au sein de la Commission d'Appel d'Offres
8. Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
9. Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique de l'Indre
10. Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy-Valençay
11. Désignation d'un représentant suppléant au conseil d'administration du collège de Valençay
12. Désignation des délégués au sein du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre
13. Désignation des délégués au sein de la Société d'Economie Mixte 36
14. Délégations de pouvoir du conseil communautaire au Président
15. Délégations de pouvoir du conseil communautaire au bureau

QUESTIONS DIVERSES

Discours du Président sortant, M. Claude DOUCET :

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est notre première réunion en assemblée plénière depuis le renouvellement des conseils municipaux. Avant d'ouvrir nos travaux, permettez-moi d'adresser mes chaleureuses félicitations à tous nos collègues réélus.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus municipaux et les complimente pour leur implication dans la vie publique. Je remercie tous ceux qui n'ont pas souhaité se représenter pour le travail qu'ils ont accompli lors de leur précédent mandat. Enfin, j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui n'ont pas démerité et qui ont dû faire face à la volatilité des électeurs dont ils ont été bien souvent les victimes indirectes.

Notre séance est consacrée essentiellement à l'installation de notre conseil communautaire. Je passe la parole au doyen d'âge, Monsieur Jean-Florent Pinault.

DOSSIER N° 1 : PRISE DE FONCTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Délibération n° 2014/42

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Claude DOUCET, Président sortant de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont déclarés installés en qualité de délégués de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay :

- Pour la commune d'**ÉCUEILLÉ** :
M. Jean AUFRERE
M. Alain POURNIN
Mme Annie CHRETIEN

- Pour la commune de **FAVEROLLES** :
M. William GUIMPIER
Mme Catherine BARANGER

- Pour la commune de **FONTGUENAND** :
M. Alain MOREAU
M. Georges BIDEAUX

- Pour la commune de **FRÉDILLE** :
M. Daniel COUTANT
Mme Marie-Rose DUVAL (suppléante)

- Pour la commune de **GÉHÉE** :
M. Alain REUILLON
Mme Marinette HUET

- Pour la commune de **HEUGNES** :
Mme Sophie GUERIN
M. Philippe KOCHER

- Pour la commune de **JEU-MALOCHES** :
Mme Lydie CROUZET
M. Pascal CHAUVEAU

- Pour la commune de **LANGÉ** :
M. Patrick GARGAUT
Mme Bernadette COUTANT

- Pour la commune de **LUÇAY-LE-MALE** :
M. Bruno TAILLANDIER
Mme Mireille CHALOPIN
M. Marcel DECOURTIEUX

- Pour la commune de **LYE** :
M. Francis COUTURIER
M. Francis JOURDAIN

- Pour la commune de **PELLEVOISIN** :
M. Gérard SAUGET
M. Denis LOGIE

- Pour la commune de **PRÉAUX** :
M. Guy LEVEQUE
M. Alex CHIPAULT

- Pour la commune de **SELLES-SUR-NAHON** :
Mme Chantal GODART
M. Jean-Claude PENIN (suppléant)

- Pour la commune de **VALENÇAY** :
M. Claude DOUCET
Mme Josette DEBRAIS
M. Alain RAVOY
Mme Marie-France MARTINEAU
M. Gilles BRANCHOUX
M. Jean-Jacques REIGNIER

- Pour la commune de **LA VERNELLE** : M. Christian JACQUIN
Mme Annick BROSSIER
- Pour la commune de **VEUIL** : M. Joël RETY
M. Michel MAYE
- Pour la commune de **VICQ-SUR-NAHON** : M. Jean-Charles GUILLET
M. Michel PAULMIER
- Pour la commune de **VILLEGOUIN** : M. Claude MOREAU
M. Jean-Florent PINAULT
- Pour la commune de **VILLENTROIS** : M. Patrick MALET
Mme Liliane REMONDIERE

Puis le Président sortant cède la présidence au doyen d'âge des conseillers, M. Jean-Florent PINAULT.

DOSSIER N° 2 : ELECTION DU PRESIDENT

Délibération n° 2014/43

M. Jean-Florent PINAULT rappelle que conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. Claude DOUCET se déclare candidat à l'élection du Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Discours de M. Claude DOUCET, candidat à la Présidence :

J'ai été adjoint au Maire de Valençay de 1995 à 2001, Maire de Valençay depuis mars 2001, Conseiller général du canton de Valençay depuis 1998, vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Valençay d'avril 2001 à décembre 2013, Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay depuis le 2 janvier 2014, Président du Syndicat Mixte du Château.

Durant ce mandat, il faudra être vigilant sur l'évolution des aides qui seront allouées à nos projets, les annonces successives de nos financeurs nous incitent à douter de la bonne fin de l'aménagement de notre territoire rural.

Je continuerai à m'impliquer fortement dans le montage des projets ainsi que dans la recherche des subventions indispensables à la réalisation de nos projets communaux et intercommunaux.

Le développement de notre territoire passe inéluctablement par une politique concertée entre nos communes et la Communauté de Communes.

Dans ce nouveau cadre qu'est la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, nous devons travailler de concert pour réaliser des économies en mutualisant nos actions au maximum notamment par la mise en commun de matériels, de services et de personnels, tout en conservant chacun nos particularités.

Notre Communauté de Communes doit être un outil de développement pour chaque commune.

Je passerai dans chaque commune pour faire le point de vos projets.

Je ne m'immiscerai jamais dans la gestion de vos communes.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-7 et L. 5211-10,

Candidat : M. Claude DOUCET

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

M. Claude DOUCET : 40 voix

M. Claude DOUCET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. Jean-Florent PINAULT cède la parole à M. Claude DOUCET.

Discours du nouveau Président, M. Claude DOUCET :

Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'accorder en m'élisant à la présidence de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Nous mènerons à bien tous les dossiers en cours. Nous définirons nos priorités lors d'une prochaine séance de travail.

Je compte sur vous tous pour que notre mandat se déroule dans une bonne ambiance et que nous ayons réussi les missions qui nous ont été confiées.

Bon travail à chacun d'entre vous.

DOSSIER N° 3 : COMPOSITION DU BUREAU

Délibération n° 2014/44

La séance est désormais présidée par M. Claude DOUCET. Il rappelle que, conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-Présidents est déterminé par le conseil de communauté, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-Présidents, soit, pour la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, 8 vice-Présidents.

Par ailleurs, le conseil peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle susmentionnée, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif, soit, pour la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, 12 vice-Présidents.

Le Président indique qu'au départ, il avait été envisagé d'instaurer cinq ou six vice-présidences complétées par des conseillers communautaires délégués mais cette disposition n'est pas autorisée par la Code Général des Collectivités Territoriales.

Devant les souhaits émis par les différents délégués, et dans le but d'une plus grande implication de chacun des conseillers communautaires, les missions ont été clairement définies avec un domaine plus restreint.

Le Président propose donc de fixer le nombre de vice-Présidents à 12 et de leur attribuer une compétence circonscrite, afin qu'ils aient le temps suffisant pour un travail productif sur chacune d'entre elles. Il précise que des contacts entre les différentes commissions seront malgré tout nécessaires, leurs domaines d'intervention étant transversaux. Il leur sera fixé des objectifs avec un suivi régulier.

La totalité de ces mandats resterait à enveloppe constante, sans dépenses supplémentaires. Le Président signale d'ailleurs que les taux proposés sont très loin des plafonds autorisés (48,75% pour le Président, 20,63% pour les vice-Présidents).

Taux proposés :

- 32,25% de l'indice brut 1015, majoré 821 soit 1 225,97 € brut/mois pour le Président
- 8,47% de l'indice brut 1015, majoré 821 soit 321,89 € brut/mois pour chacun des douze vice-Présidents.

Il propose en outre que tout Maire dont la commune ne serait pas représentée au titre d'une vice-Présidence dispose d'un siège de membre du bureau.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création de 12 vice-Présidences et la désignation comme membre du bureau de tout Maire dont la commune ne serait pas représentée au titre d'une vice-Présidence.

DOSSIER N° 4 : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Délibération n° 2014/45

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des vice-Présidents se déroule dans les mêmes conditions que celles du Président à savoir au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-7 et L. 5211-10,

Election du 1^{er} vice-Président en charge du service de gestion des déchets

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. Alain REUILLON se déclare candidat à l'élection du 1^{er} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de M. Alain REUILLON, candidat à la 1^{ère} vice-Présidence :

Je suis Maire de Gébée depuis 1995 et ai été vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé en charge des déchets ménagers de 1996 à décembre 2013, et depuis quelques années du RIP 36. Ce sont des sujets que je connais bien.

Candidat : M. Alain REUILLON

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

M. Alain REUILLON : 38 voix

M. Alain REUILLON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge du service de gestion des déchets, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Discours du nouveau 1^{er} vice-Président, M. Alain REUILLON :

Je vous remercie de votre confiance. Il y a aura beaucoup de choses à faire notamment des économies, si chacun y met de la bonne volonté.

Election du 2^{ème} vice-Président en charge du développement artisanal et industriel

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. Patrick MALET se déclare candidat à l'élection du 2^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de M. Patrick MALET, candidat à la 2^{ème} vice-Présidence :

J'ai été élu la première fois à 23 ans, en 1981 et suis Maire de Villentroy depuis 1989. J'ai également été vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Valençay depuis 1996.

Je pense avoir un esprit très communautaire. Je pense aussi être quelqu'un de franc, qui dit ce qu'il pense. J'ai déjà quelques idées à mettre en place pour œuvrer au développement économique de notre territoire.

Candidat : M. Patrick MALET

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

M. Patrick MALET : 38 voix

M. Patrick MALET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge du développement artisanal et industriel, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Discours du nouveau 2^{ème} vice-Président, M. Patrick MALET :

Je vous remercie pour votre confiance. J'ai toujours en tête la fermeture des caves à champignons et la tristesse des personnes licenciées. Je souhaite donc me battre pour eux, pour l'emploi, pour la prospérité de notre territoire.

Election du 3^{ème} vice-Président en charge de la mutualisation

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

Mme Sophie GUERIN se déclare candidate à l'élection du 3^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de Mme Sophie GUERIN, candidate à la 3^{ème} vice-Présidence :

Je suis chef d'entreprise et auparavant, était conseillère à l'emploi à l'ANPE.

Je viens d'être élue Maire de la commune de Heugnes.

Candidat : Mme Sophie GUERIN

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Mme Sophie GUERIN : 40 voix

Mme Sophie GUERIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge de la mutualisation, et installée immédiatement dans ses fonctions.

Discours de la nouvelle 3^{ème} vice-Présidente, Mme Sophie GUERIN :

Cette compétence « mutualisation » est très transversale, synonyme d'entraide et de prospérité mutuelle. De nombreuses choses peuvent être envisagées au niveau :

- *du matériel (prêts, achats...)*
- *des personnels (type groupements employeurs)*
- *de la création d'une mini-centrale d'achats – fournitures de bureau, produits d'entretien*
- *des contrats d'entretien type extincteurs (hors entretien artisans de proximité)*
- *des contrats de vérification réglementaires (installations électriques, gaz, équipements sportifs, etc.)*
- *des Plans Locaux d'Urbanisme comme c'est le cas en ce qui concerne les communes d'Ecueillé, Levroux, Poulaines et Chabris*
- *de l'élaboration des sites internet*
- *du tourisme (stand salon agriculture avec les producteurs...)*

Election du 4^{ème} vice-Président en charge du développement touristique

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. Gilles BRANCHOUX se déclare candidat à l'élection du 4^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de M. Gilles BRANCHOUX, candidat à la 4^{ème} vice-Présidence :

J'entame mon 3^{ème} mandat d'adjoint à la Mairie de Valençay. Pendant 13 ans, j'ai eu en charge la jeunesse, la culture, les sports, la communication et le tourisme.

Je suis Président de l'Office de Tourisme du Pays de Valençay depuis 5 ans. L'objectif de cet établissement est de mettre en réseau les acteurs du tourisme et de promouvoir le territoire. La gestion de l'Office représente une charge de travail importante que je réalise, avec les membres du bureau, de manière bénévole.

Je suis également membre de l'Agence Départementale du Tourisme de l'Indre et membre de la Fédération Régionale des OTSI.

Chaque année, le tourisme dans l'Indre représente 760 000 nuitées (sans compter les résidences secondaires), représente 450 000 visites pour les 20 sites les plus fréquentés du département, 40 M€ de chiffre d'affaire généré par l'hébergement marchand.

Candidat : M. Gilles BRANCHOUX

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

M. Gilles BRANCHOUX : 37 voix

M. Claude DOUCET : 1 voix

M. Gilles BRANCHOUX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge du développement touristique, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Discours du nouveau 4^{ème} vice-Président, M. Gilles BRANCHOUX :

Je vous remercie pour votre confiance. Dans le cadre d'un rapprochement des offices de tourisme respectifs, une réflexion est d'ores et déjà engagée avec la municipalité d'Ecueillé.

C'est totalement conscient de l'enjeu majeur, tant sur le plan social que pour le développement économique de notre territoire, que je m'impliquerai dans la fonction que vous venez de me confier.

Election du 5^{ème} vice-Président en charge de la voirie

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. Alain POURNIN se déclare candidat à l'élection du 5^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de M. Alain POURNIN, candidat à la 5^{ème} vice-Présidence :

Je suis conseiller municipal d'Ecueillé depuis 1995 puis adjoint. J'ai assumé la vice-Présidence de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé sur les deux derniers mandats. J'avais en charge la voirie.

Candidat : M. Alain POURNIN

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

A obtenu :

M. Alain POURNIN : 36 voix

M. Alain POURNIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge de la voirie, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Discours du nouveau 5^{ème} vice-Président, M. Alain POURNIN :

Je vous remercie pour votre confiance et salue plus particulièrement le travail remarquable réalisé par M. Patrick MALET lorsqu'il avait en charge la voirie à la Communauté de Communes du Pays de Valençay.

Election du 6^{ème} vice-Président en charge du développement agricole

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. Francis COUTURIER se déclare candidat à l'élection du 6^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de M. Francis COUTURIER, candidat à la 6^{ème} vice-Présidence :

Je suis élu depuis 1977. J'étais auparavant exploitant agricole, aujourd'hui à la retraite. A ce titre, je connais bien le milieu agricole. Or l'activité agricole est une activité importante sur les deux cantons.

Je souhaite continuer à développer l'abattoir, notamment avec l'atelier de découpe, et promouvoir les circuits courts. Il faut aussi favoriser l'installation de jeunes et aménager une maison des produits locaux. Enfin, il est important de maintenir l'accompagnement des Vins et Fromages de Valençay.

Candidat : M. Francis COUTURIER

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

M. Francis COUTURIER : 35 voix

M. William GUIMPIER : 1 voix

M. Francis COUTURIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge développement agricole, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Election du 7^{ème} vice-Président en charge des finances et prospective

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. Alain RAVOY se déclare candidat à l'élection du 7^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de M. Alain RAVOY, candidat à la 7^{ème} vice-Présidence :

Je suis cadre comptable à la retraite depuis 4 ans. J'ai exercé mon métier pendant 42 ans dans un cabinet d'expertise comptable à Valençay. Elu Maire adjoint de Valençay depuis 19 ans, j'y suis en charge des Finances depuis 13 ans. J'ai également été membre de la commission des Finances de la Communauté de Communes de Valençay pendant 13 ans.

L'attrance pour les chiffres en général et la gestion financière en particulier me conduisent à me porter candidat pour le poste de vice-président en charge des finances de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Candidat : M. Alain RAVOY

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

M. Alain RAVOY : 36 voix

M. Claude DOUCET : 1 voix

M. Jean-Charles GUILLET : 1 voix

M. Alain RAVOY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge des finances et perspectives, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Discours du nouveau 7^{ème} vice-Président, M. Alain RAVOY :

Je vous remercie pour votre confiance.

J'ai été sensible au discours de Mme Sophie GUERIN quant à la nécessité de trouver des marges d'économie. En effet, les aides de l'Etat vont diminuer et il conviendra d'être très vigilant sur les choix qu'il faudra faire.

Election du 8^{ème} vice-Président en charge des services à la population

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

Mme Chantal GODART se déclare candidate à l'élection du 8^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de Mme Chantal GODART, candidate à la 8^{ème} vice-Présidence :

Je suis Maire de Selles-sur-Nabon depuis 1995 et élue à la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé depuis 1996.

Des structures comme le Point Information Jeunesse sont intéressantes et il faudrait mieux les faire connaître. Il est également important d'aider au développement des familles d'accueil pour les personnes âgées, notre population étant de plus en plus vieillissante. De la même manière, il conviendrait de développer l'accueil de jour en maison de retraite.

En ce qui concerne l'absence de la Sécurité Sociale sur le territoire, je propose, en tant qu'agent de la CPAM, d'être le relais local des habitants, grâce à la mise en place de permanences.

Enfin, dans le domaine du logement, il serait nécessaire d'améliorer la communication sur les logements vacants car l'OPAC ne le fait pas suffisamment.

Candidat : Mme Chantal GODART

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

A obtenu :

Mme Chantal GODART : 37 voix

Mme Chantal GODART, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 8^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge des services à la population, et installée immédiatement dans ses fonctions.

Election du 9^{ème} vice-Président en charge des énergies renouvelables

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. William GUIMPIER se déclare candidat à l'élection du 9^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de M. William GUIMPIER, candidat à la 9^{ème} vice-Présidence :

Maire de Faverolles depuis 2008, je suis un ancien vice-Président de la Chambre d'Agriculture. J'ai été à l'initiative de la création de la CUMA de la Pousnière et du projet de panneaux photovoltaïques avec quelques adhérents.

Je considère que nous avons beaucoup de chance dans notre département car nous avons un atout inexploité : l'espace. Or il faut de l'espace pour produire de l'électricité. Parmi les sources qu'il nous faut étudier, il y a la méthanisation, les éoliennes, le photovoltaïque et le bois.

Dans ce domaine, il faut être pragmatique. Il n'est pas possible d'installer des éoliennes sur le canton de Valençay. Je ne suis ni pour, ni contre. S'il peut y avoir des éoliennes sur le territoire sans polémique, j'y suis favorable. Mais cela ne doit pas se faire contre la volonté des habitants.

Je travaille actuellement avec la CUMA de la Poussière à la création d'une ou plusieurs unités de méthanisation. C'est peut-être l'une des voies qui permettra à la Communauté de Communes de disposer de ressources supplémentaires, voire d'être autonome en matière d'énergie.

Mais ce projet rejoint aussi le développement économique puisqu'il offrira aux éleveurs, notamment caprins, un exutoire pour leurs déchets, sachant que la réglementation dans ce domaine va devenir de plus en plus drastique et que beaucoup d'entre eux n'auront pas les moyens de mettre aux normes leur installation. En parallèle, un maraîcher (profession dont le territoire manque cruellement) pourrait exploiter la chaleur produite.

Tous ces projets sont des atouts pour aménager notre territoire, mais cela doit se faire dans la concertation.

Un état des lieux des terres non agricoles et des études de faisabilité poussées doivent être réalisés au préalable à tout projet.

Candidat : M. William GUIMPIER

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

A obtenu :

M. William GUIMPIER : 33 voix

M. William GUIMPIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge des énergies renouvelables, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Election du 10^{ème} vice-Président en charge de la culture et des sports

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

Mme Annick BROSSIER et M. Patrick GARGAUD se déclarent candidats à l'élection du 10^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de Mme Annick BROSSIER, candidate à la 10^{ème} vice-Présidence :

J'effectue mon 2^{ème} mandat d'élue municipale à La Vernelle.

La culture est peu développée dans nos petits villages. J'ai constaté, pour en avoir discuté avec des représentants de différentes corporations, qu'il est difficile de recruter certains actifs qui ne veulent pas s'installer en milieu rural, faute de pouvoir leur offrir un certain éventail d'activités. Sur nos territoires, je pense qu'il manque souvent de relais pour informer plus encore la population de ce qu'il existe. La mutualisation pourrait être intéressante afin d'organiser des événements de plus grande qualité.

Quant au sport, j'ai toujours entendu les associations se plaindre de leur manque de moyens financiers, matériels. Un état des lieux des structures pourrait être réalisé pour ensuite donner priorité à certains projets d'amélioration.

Présentation de M. Patrick GARGAUD, candidat à la 10^{ème} vice-Présidence :

J'effectue mon 2^{ème} mandat d'élue municipale.

Candidats : Mme Annick BROSSIER
M. Patrick GARGAUD

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Mme Annick BROSSIER : 32 voix

M. Patrick GARGAUD : 6 voix

Mme Annick BROSSIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 10^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge de la culture et des sports, et installée immédiatement dans ses fonctions.

Election du 11^{ème} vice-Président en charge de l'environnement

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. Bruno TAILLANDIER se déclare candidat à l'élection du 11^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de M. Bruno TAILLANDIER, candidat à la 11^{ème} vice-Présidence :

Nouvel élu de la Commune de Luçay-le-Mâle, j'ai 52 ans et je milite depuis 30 ans pour la défense du patrimoine, le respect de l'environnement et la préservation des milieux naturels.

Le développement touristique est une des clés de réussite économique de notre belle Communauté des Communes d'Ecueillé – Valençay. Créer des emplois, fixer nos jeunes sur notre territoire, ouvrir de nouvelles perspectives financières pour nos entreprises, nos agriculteurs, nos commerçants, sont notre volonté. L'environnement, notre nature préservée, la qualité de nos sites ruraux sont des gages de cette réussite.

Enchâssé entre Sologne et Brenne, notre région mérite un engagement fort et pour cela je demanderai un aménagement du temps de travail à mon employeur pour répondre à ma mission si vous m'accordez votre confiance. Je suis fier d'être berrichon, je suis fier de notre Boischaunt.

Merci.

Candidat : M. Bruno TAILLANDIER

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

M. Bruno TAILLANDIER : 23 voix

Mme Liliane REMONDIERE : 1 voix

M. Bruno TAILLANDIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 11^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge de l'environnement, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Election du 12^{ème} vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et du très haut débit

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

M. Gérard SAUGET se déclare candidat à l'élection du 12^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Présentation de M. Gérard SAUGET, candidat à la 12^{ème} vice-Présidence :

Je viens d'être élu Maire de Pellevoisin. J'y étais auparavant adjoint.

J'ai mené le projet de maison pluridisciplinaire de santé.

Concernant le SCOT, son élaboration ne se décrétant pas, nous devons œuvrer pour qu'il soit un moyen de mise en œuvre d'une conception stratégique intercommunale dans un souci de développement durable. Nous devons fédérer l'ensemble de nos politiques principalement en matière d'habitat et d'urbanisme sur notre Communauté de Communes. Je pense que je pourrai utilement participer à la concertation de tous les acteurs que vous êtes pour l'élaboration d'un document cohérent et équilibré.

Compte tenu des diverses activités impactées par le SCOT (agriculture, zones d'activités, commerces, espaces naturels, habitat, urbanisme, déplacements, services à la personne, etc...), je serai en étroite collaboration avec beaucoup d'entre vous.

Candidat : M. Gérard SAUGET

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

A obtenu :

M. Gérard SAUGET : 37 voix

M. Gérard SAUGET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 12^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en charge de l'aménagement du territoire et du très haut débit, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Election des autres membres du bureau

Le Président indique que suite aux élections des vice-Présidents, les communes de Fontguenand, Frédille, Jeu-Maloches, Langé, Préaux, Veuil, Vicq-sur-Nahon et Villegouin ne sont pas représentées au sein du bureau.

M. Alain MOREAU se déclare candidat à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Candidat : M. Alain MOREAU

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

M. Alain MOREAU : 42 voix

M. Alain MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. Daniel COUTANT se déclare candidat à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Candidat : M. Daniel COUTANT

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

M. Daniel COUTANT : 42 voix

M. Daniel COUTANT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et installé immédiatement dans ses fonctions.

Mme Lydie CROUZET se déclare candidate à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Candidat : Mme Lydie CROUZET

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

Mme Lydie CROUZET : 42 voix

Mme Lydie CROUZET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et installée immédiatement dans ses fonctions.

M. Patrick GARGAUD se déclare candidat à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Candidat : M. Patrick GARGAUD

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

M. Patrick GARGAUD : 42 voix

M. Patrick GARGAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. Guy LEVEQUE se déclare candidat à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Candidat : M. Guy LEVEQUE

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

M. Guy LEVEQUE : 42 voix

M. Guy LEVEQUE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. Joël RETY se déclare candidat à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Candidat : M. Joël RETY

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

M. Joël RETY : 42 voix

M. Joël RETY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. Jean-Charles GUILLET se déclare candidat à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Candidat : M. Jean-Charles GUILLET

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

M. Jean-Charles GUILLET : 42 voix

M. Jean-Charles GUILLET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. Claude MOREAU se déclare candidat à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Candidat : M. Claude MOREAU

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

A obtenu :

M. Claude MOREAU : 42 voix

M. Claude MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et installé immédiatement dans ses fonctions.

DOSSIER N° 5 : INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Délibération n° 2014/46

En application des articles L. 5211-12 et R. 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'attribuer aux Président et vice-Présidents les indemnités de fonction brutes mensuelles correspondant au barème applicable aux établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre (strate 10 000 à 19 999 habitants).

Les montants des indemnités maximum attribuables sont :

- Président : 48,75% de l'indice brut 1015, majoré 821 soit 1 853,22 € brut/mois
- Vice-Président : 20,63% de l'indice brut 1015, majoré 821 soit 784,24 € brut/mois

L'enveloppe disponible pour l'attribution de ces indemnités est limitée à l'application des taux maximum pour 1 Président et 8 vice-Présidents, soit 8 127,14 € au total.

Dans un contexte budgétaire et financier contraint, le Président propose de rester à enveloppe constante telle que votée lors du conseil communautaire du 18 décembre 2013 (ce qui représente une baisse d'environ 8 000 € par rapport à la somme des indemnités auparavant allouées par les deux communautés de communes séparément) et d'appliquer en conséquence les taux suivants :

- Président : 32,25% de l'indice brut 1015, majoré 821 soit 1 225,97 € brut/mois
- Vice-Président : 8,47% de l'indice brut 1015, majoré 821 soit 321,89 € brut/mois

soit au total 5 088,65 € brut par mois.

Vu les articles L. 5211-12 et R. 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n°IOCB1019257C du 19 juillet 2010 fixant les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,

Considérant le contexte budgétaire et financier contraint,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux d'indemnités tels que proposer par le Président, et de verser ces indemnités mensuellement.

DOSSIER N° 6 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n° 2014/47

Le Président propose d'élire les membres qui composent la Commission d'Appel d'Offres permanente de la Communauté de Communes.

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, elle est composée du Président de la Communauté, de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La liste suivante est présentée :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Alain RAVOY	Mme Catherine BARANGER
M. Alain REUILLON	M. Gérard SAUGET
M. Philippe KOCHER	Mme Marie-France MARTINEAU

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'une seule liste a été présentée,

Après avoir procédé au vote, le conseil communautaire :

Déclare avoir élu à l'unanimité la liste de délégués précédemment présentée au sein de la Commission d'Appel d'Offres permanente de la Communauté de Communes.

DOSSIER N° 7 : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 19 FEVRIER 2014 PORTANT SUR LA DESIGNATION DU REPRESENTANT DU PRESIDENT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Délibération n° 2014/48

Le Président informe les délégués que suite au courrier du contrôle de légalité en date du 13 mars 2014, il convient de procéder au retrait de la délibération n°2014/5 prise en date du 19 février 2014 portant désignation du représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres. En effet, « *il appartient au seul Président de cette instance de désigner la personne qui sera habilitée à le suppléer en cas d'absence ou d'empêchement* ». Dès lors, cette désignation ne relève pas de la compétence du conseil communautaire.

Vu le courrier du contrôle de légalité en date du 13 mars 2014,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le retrait de la délibération du 19 février 2014 relative à la désignation du représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres.

DOSSIER N° 8 : COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Délibération n° 2014/49

Le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts précise qu'une commission est créée entre une communauté de communes optant pour le régime de la fiscalité professionnelle unique et les communes membres, chargée d'évaluer les transferts de charges. Le choix de ce régime implique donc la création concomitante d'une telle commission qui est également amenée à se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges.

Afin de garantir une juste représentation des parties engagées, chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission. La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un conseiller municipal peut donc siéger à

la fois au sein du conseil communautaire et à la commission d'évaluation des charges. L'article 6.9.5 de la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit que la CLETC soit créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Le rôle de la commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés et ainsi de déterminer le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune membre. Elle établit ses conclusions au sein d'un rapport qui est soumis à l'approbation des conseils municipaux selon la règle de la majorité qualifiée.

Suite à la création de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, il convient donc de créer une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Le Président propose de nommer les Maires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le régime de la fiscalité professionnelle unique de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu l'article 6.9.5 de la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve la création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges entre les communes et la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- Décide que chaque commune disposera d'un représentant,
- Fixe la composition de la CLETC comme définie ci-dessous :
 - . le Maire de chaque commune
 - . M. Alain RAVOY, maire adjoint de Valençay
 - . M. Denis LOGIE, maire adjoint de Pellevoisin
 - . Mme Annick BROSSIER, maire adjointe de La Vernelle
 - . Mme Annie CHRETIEN, maire adjointe d'Ecueillé.

DOSSIER N° 9 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DE L'INDRE

Délibération n° 2014/50

Le Président rappelle aux délégués que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est membre du Syndicat Mixte du Réseau d'Initiative Publique de l'Indre, dont l'objet est le déploiement du très haut débit sur son territoire.

Conformément aux statuts du syndicat, la Communauté de Communes dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Il convient de les désigner.

M. Gérard SAUGET se porte candidat aux fonctions de délégué titulaire.

M. Claude DOUCET se porte candidat aux fonctions de délégué suppléant.

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Réseau d'Initiative Publique de l'Indre,

Considérant les candidatures uniques de M. Gérard SAUGET aux fonctions de délégué titulaire et de M. Claude DOUCET aux fonctions de délégué suppléant,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne M. Gérard SAUGET aux fonctions de délégué titulaire, et M. Claude DOUCET aux fonctions de délégué suppléant du Syndicat Mixte du Réseau d'Initiative Publique de l'Indre.

DOSSIER N° 10 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DU TRAIN TOURISTIQUE ARGY-VALENÇAY

Délibération n° 2014/51

Le Président rappelle aux délégués que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est membre du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy-Valençay, dont l'objet est la mise en valeur touristique et l'exploitation de la dernière voie de chemin de fer métrique de plaine située entre Argy et Valençay.

Conformément aux statuts du syndicat, il convient de désigner 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Se portent candidats :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
<ul style="list-style-type: none">. M. Philippe KOCHER. Mme Mireille CHALOPIN. M. Jean AUFRERE. M. Gilles BRANCHOUX. M. Pascal CHAUVEAU. Mme Annick BROSSIER. M. Claude DOUCET. M. Denis LOGIE. Mme Josette DEBRAIS. M. Francis COUTURIER. M. Guy LEVEQUE. Mme Annie CHRETIEN. M. Alain MOREAU	<ul style="list-style-type: none">. Mme Marinette HUET. M. Bruno TAILLANDIER. M. Alain POURNIN. Mme Marie-France MARTINEAU. M. Patrick GARGAUD. M. Christian JACQUIN. M. Joël REY. M. Gérard SAUGET. M. Michel PAULMIER. M. Francis JOURDAIN. Mme Chantal GODART. M. Claude MOREAU. M. Daniel COUTANT

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy-Valençay,

Considérant les candidatures proposées aux fonctions de délégués titulaires et de délégués suppléants,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne comme délégués titulaires et suppléants du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy-Valençay la liste des candidats telle que présentée précédemment.

DOSSIER N° 11 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ALAIN-FOURNIER DE VALENÇAY

Délibération n° 2014/52

Le Président informe les délégués que la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a modifié la composition des conseils d'administration des collèges de la manière suivante : dans les conseils de 24 membres, la commune

siège de l'établissement dispose d'un représentant et, s'il existe un EPCI, d'un représentant de cet établissement public siège sans voix délibérative. Par conséquent, en accord avec le Collège Alain-Fournier de Valençay, le Président propose de nommer un représentant suppléant.

Mme Catherine BARANGER se porte candidate aux fonctions de déléguée suppléante.

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Considérant la candidature unique de Mme Catherine BARANGER aux fonctions de déléguée suppléante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Mme Catherine BARANGER aux fonctions de déléguée suppléante au conseil d'administration du Collège Alain-Fournier de Valençay.

DOSSIER N° 12 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE L'INDRE

Délibération n° 2014/53

Le Président informe les délégués que par délibération du 21 juin 2005, la Communauté de Communes du Pays de Valençay a décidé d'adhérer au Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre. Ses statuts prévoient la désignation par la Communauté de Communes d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de ce syndicat. La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay étant toujours membre, il convient de désigner les nouveaux délégués.

Mme Annie CHRETIEN se porte candidate aux fonctions de déléguée titulaire.

Mme Josette DEBRAIS se porte candidate aux fonctions de déléguée suppléante.

Vu les statuts du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre,

Considérant les candidatures uniques de Mme Annie CHRETIEN aux fonctions de délégué titulaire et de Mme Josette DEBRAIS aux fonctions de délégué suppléant,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Mme Annie CHRETIEN aux fonctions de déléguée titulaire, et Mme Josette DEBRAIS aux fonctions de déléguée suppléante du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

DOSSIER N° 13 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE 36

Délibération n° 2014/54

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Valençay était actionnaire de la Société d'Economie Mixte 36.

Conformément aux dispositions du décret n°85-491 du 9 mai 1985 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux SEM locales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour assurer la représentation de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, en lieu et place de la Communauté de Communes du Pays de Valençay, au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de ladite société et d'autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions de direction ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés, et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, dans l'administration de la Société.

M. Patrick MALET se porte candidat aux fonctions de représentant titulaire.

Mme Sophie GUERIN se porte candidate aux fonctions de représentante suppléante.

Vu l'article 8 de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux SEM locales et son décret d'application n°85-491 du 9 mai 1985,

Considérant les candidatures uniques de M. Patrick MALET aux fonctions de délégué titulaire et de Mme Sophie GUERIN aux fonctions de déléguée suppléante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne M. Patrick MALET aux fonctions de représentant titulaire et Mme Sophie GUERIN aux fonctions de représentante suppléante au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM 36.

Il autorise ces représentants à accepter toutes fonctions de direction ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés, et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, dans l'administration de la Société.

DOSSIER N° 14 : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Délibération n° 2014/55

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire peut donner certaines autorisations au Président, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat. Le Président propose que le conseil lui délègue les pouvoirs suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans le cadre d'une procédure adaptée et conformément aux seuils du Code des Marchés Publics en vigueur (fournitures et services - travaux) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistres afférentes,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Autoriser, au nom de la collectivité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- Signer les conventions d'occupation et d'utilisation des locaux de l'Espace Gâtines (salle de réunion, de permanence, hall d'exposition, espace public numérique, etc.) hors les bureaux de la pépinière/hôtel d'entreprises.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 avril 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de délèguer au Président les pouvoirs listés précédemment.

DOSSIER N° 15 : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Délibération n° 2014/56

Afin de faciliter le fonctionnement de l'Espace Gâtines, le Président propose aux délégués que le Bureau de la Communauté de Communes soit autorisé à prendre toute décision concernant l'admission des entreprises au sein de la pépinière/hôtel d'entreprises, à signer et à renouveler les conventions d'occupation.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 avril 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le bureau à prendre toute décision concernant l'admission des entreprises au sein de la pépinière/hôtel d'entreprises, à signer et à renouveler les conventions d'occupation.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.